

GE_GERICHTE ATA/683/2017 vom 20. Juni 2017

GE Cour de justice, 2017-06-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_683_2017

FR: GE_GERICHTE ATA/683/2017 du 20 juin 2017

IT: GE_GERICHTE ATA/683/2017 del 20 giugno 2017

Regeste

Résumé: Recours contre une décision du TAPI refusant d'accorder l'effet suspensif au recours interjeté contre une décision de renvoi. Les conditions de l'art. 57 let. c LPA ne sont pas réalisées. Le recours pourrait ainsi être déclaré irrecevable. En tout état de cause, la pesée des intérêts en présence conduit au rejet du recours. Recours rejeté en tant qu'il est recevable.

Erwägungen

E. 1

Interjeté en temps utile – soit dans un délai de dix jours s'agissant d'une décision incidente – devant la juridiction compétente, le recours est recevable (art. 132 de la loi sur l'organisation judiciaire du 26 septembre 2010 - LOJ - E 2 05 ; art. 62 al. 1 let. b de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 - LPA - E 5 10).

E. 2

Le recours est dirigé contre la décision du TAPI refusant d'accorder l'effet suspensif au recours contre la décision prise le 16 mars 2017 par l'OCPM prononçant le renvoi du recourant et lui impartissant un délai échéant au 16 avril 2017 pour quitter la Suisse.

E. 3

Le recours contre une décision de renvoi d'un étranger n'ayant pas d'autorisation alors qu'il y est tenu n'a pas d'effet suspensif (art. 64 al. 3 2ème phr. LEtr et art. 64 al. 1 let. a LEtr).

E. 4

Selon l'art. 57 let. c LPA, sont seules susceptibles de recours les décisions incidentes qui peuvent causer un préjudice irréparable ou si l'admission du recours peut conduire immédiatement à une décision finale qui permet d'éviter une procédure probatoire longue et coûteuse (ATA/982/2015 du 22 septembre 2015 ; ATA/632/2013 du 24 septembre 2013 consid. 3 et l'arrêt cité).

Le préjudice irréparable suppose que la personne qui recourt a un intérêt digne de protection à ce que la décision attaquée soit immédiatement annulée ou modifiée, comme un intérêt économique ou un intérêt tiré du principe de l'économie de la procédure (ATF 127 II 132 consid. 2a p. 126 ; 126 V 244 consid. 2c p. 247 ss ; 125 II 613 consid. 2a p. 619 ss ; ATA/632/2013 précité).

E. 5

a. En l'espèce, s'agissant du préjudice irréparable, le recourant met en avant – dans son recours au TAPI – que l'exécution du renvoi menacerait ses intérêts, dès lors qu'il exerçait de façon discontinue une activité au sein de B_____. Cet argument, qu'il n'a ni repris ni

développé dans son recours à la chambre administrative, a – à juste titre – été écarté par l'autorité judiciaire de première instance. Le recourant n'a été jusqu'à ce jour titulaire d'aucune autorisation de séjour et de travail en Suisse, et l'intérêt privé qu'il met en avant revient in fine à maintenir un état de fait, de prime abord, contraire au droit. .

D'autre part, l'admission du recours ne mettrait pas fin au litige, puisque le TAPI devrait, ce nonobstant, statuer au fond. La seconde hypothèse, visée par l'art. 57 let. c LPA n'est donc pas non plus réalisée.

Pour ces seules raisons, le recours pourrait être déclaré irrecevable.

E. 6

La recevabilité souffrira toutefois de rester indécise dans la mesure où une pesée des intérêts en présence conduit à rejeter le recours.

- 5/7 - A/1053/2017

L'intérêt public à l'éloignement immédiat du recourant prévaut en effet sur son intérêt privé à rester à Genève jusqu'à ce qu'il soit statué sur le fond de sa contestation de la décision de renvoi, dès lors qu'il ne bénéficie prima facie d'aucun statut en Suisse, n'y a aucun domicile fixe, qu'il y est interdit de séjour et qu'il a la possibilité de se rendre en Italie ou au Kosovo sans difficultés pour attendre cette issue.

E. 7

En conséquence, le recours sera rejeté en tant qu'il est recevable.

Un émolument de CHF 400.- sera mis à la charge du recourant, qui succombe (art. 87 al. 1 LPA) et aucune indemnité de procédure ne lui sera allouée (art. 87 al. 2 LPA).

* * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.